

Département  
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 17 septembre 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 10 septembre 2024
---

Date d'Affichage  
10 septembre

Objet de la délibération

No 2024-100202

Affaires générales  
Recensement de la population  
Désignation d'un coordonnateur principal  
et deux coordonnateurs adjoints

Le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Pascal HOURLIER, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ.

Absents représentés : Dominique THUAULT pouvoir à Elisabeth BENARD, Jean-Paul COLMONT pouvoir à Monique MOREL, Alain GUENON pouvoir à Brigitte LAGRUE, Juan GARCIA RODRIGUEZ pouvoir à Etienne DHUICQ.

Absente excusée : Claudette BOUCHÉ  
Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les opérations de recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il est nécessaire de désigner à minima un coordonnateur d'enquête qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

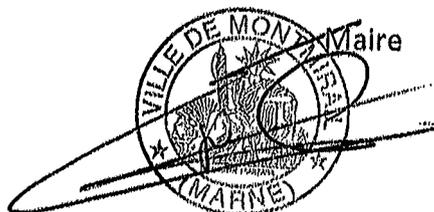
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne un coordonnateur principal et deux coordonnateurs adjoints suivants :

Mélodie LÉGER coordonnateur principal  
Nathalie PIERRE coordonnateur adjoint  
Patricia PINON coordonnateur adjoint

Etienne DHUICQ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240917-del2024-100202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

Le Maire

